

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG 09-035**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE  
DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005,  
8 DÉCEMBRE 2005)**

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 17 décembre 2009, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par l'ajout de l'élément suivant :

« Répertoire des milieux naturels protégés »

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 1<sup>er</sup> avril 2010.